

# Point de vue **Gouvernance : pour une archéologie du devoir**

*Norbert CHATILLON*<sup>1</sup>

Est-il un ordre qui organise le discours ? Quelle place le discours tient-il et au service de quel ordre se tient-il ? Questionnement que la philosophie porte sur elle-même, du plus loin de la société grecque, celui que la philosophie se pose sur sa place dans le politique et sur les pratiques que le vocabulaire récent désigne du vocable de « gouvernance ». Ce terme ne constitue pas, dans sa prétention à la modernité, un simple glissement sémantique, et encore moins la substitution d'un terme « tendance » au concept de « politique » qui se serait usé à la friction de ses errances. Le concept de *gouvernance* fait exploser la dichotomie entre un ordre qui serait celui du politique, pratique de revendication de diriger, impulser, voire imposer une représentation de l'ordre public au nom du collectif, et deux types d' « ordres privés », celui des pratiques individuelles de déploiement de ses conduites pour le compte de son identité et de son droit à l'existence, et celui de l'investissement de soi dans une situation organisée ou organisante, qui postule un attachement ou un rattachement : l'association, l'adhésion à une communauté ou l'établissement de rapports de dépendance, qu'ils soient de subordination pour ce qui touche les rapports employeur-salariés, d'engagements contractuels pour ce qui concerne les rapports client-fournisseur, ou d'obligations codifiées par des lois pour ce qui a trait aux rapports entre l'individu et l'Etat, ou entre l'Etat et une organisation privée.

La tradition de nos pratiques orales ordonne son énoncé sans s'interroger sur l'ordre même de son énonciation : l'individu aurait des droits et des devoirs. Manière de laisser supposer ou croire que le droit précède le devoir, que le devoir serait la conséquence, le tribut à payer, l'impôt symbolique et réel à acquitter en contrepartie de la revendication et de la reconnaissance de droits.

L'archéologie du devoir, ce serait plutôt l'investigation de l'inverse : quelles représentations du devoir fondent le discours sur le droit ? Quelles pratiques concrètes du devoir assignent et délimitent la prétention au droit, et réarticulent, sans mot dire, le concept de liberté ?

*« Un jeu complexe entre droits fondamentaux et indépendance des gouvernés »<sup>2</sup>*

A la lumière des interpellations de Michel Foucault depuis la triple modernité que Marx, Nietzsche et Freud ont introduite dans le rapport à la pensée de soi, nous avons à nous interroger sur ces trois devoirs et leur indissociabilité : le devoir d'être soi, le devoir de penser et le devoir d'agir. Michel Foucault travaillait sur l'articulation de fait entre l'impériorité interne de la pulsion, la place tenue et jouée par les impératifs externes dans la constitution du sujet, et les pratiques de gouvernance aux différentes strates de l'exigence sociale, de la gouvernance de soi à la gouvernance des pratiques collectives.

---

1 Ce texte prend appui sur la conférence que j'ai prononcée le vendredi 1er décembre 2006 à Tunis-La Marsa, à la demande de l'Institut Français de Coopération, intitulée *L'archéologie du devoir : Michel Foucault*.

2 Michel Foucault, *Naissance de la biopolitique*, Gallimard-Seuil, p.46, leçon au Collège de France du 17 Janvier 1979

**Ce que nous pouvons présenter selon la figuration suivante :**

| L'archéologie du devoir | <i>L'impériorité interne de la pulsion</i>   | <i>Les impératifs externes dans la constitution du sujet</i> | <i>Les pratiques de gouvernance</i>                                  |
|-------------------------|--|--|--|
| Le devoir d'être soi    | Comment ne pas « céder sur son désir » ?   | La place du sujet comme compromis                            | -le rapport liberté / aliénation<br>-les problématiques de dominance |
| Le devoir de penser     | Les pratiques d'élaboration ( par opposition aux pratiques de dissolution et de liquidation) | Le sens de la conscience : impasse de la phénoménologie      | -la représentation<br>-la formalisation<br>-la codification          |
| Le devoir d'agir        | La circulation des énergies  | Le devoir d'« ingérence »                                    | La conduite des affaires   |

L'archéologie, ce sont des fouilles. N'est-ce pas James Hadley Chase qui, dans ses polars, désigne les psychanalystes du nom de "fouille-chou" ? Des fouilles sans savoir ce que l'on cherche, sauf à postuler qu'il y aurait quelque chose à trouver. Des fouilles où l'on ne saurait trouver que ce que l'on cherche, et, depuis cette orientation postulée de l'investigation, se mettre au risque de manquer ce que l'on est impuissant à chercher et donc à trouver. Mais aussi, et ce me semble l'originalité des investigations de Foucault, des fouilles qui consistent à rechercher ce que l'on cherche, à interroger la source même de sa question, ce qui la fonde comme ce qui la mine et la piège. N'oublions pas que Foucault est l'héritier de l'impasse de la phénoménologie et des limites de l'existentialisme. L'archéologie de Foucault, c'est l'acte de fouiller l'acte même de fouiller. De quelle fouille intime la fouille élaborée se fait-elle le déplacement ? Michel Foucault fouille les discours, ce qu'ils opèrent de classification, et en même temps ce que vient opérer l'exigence de classifier : les exigences de nomination, d'association, de rapprochement et d'exclusion. Il fouille les discours sur le psychisme, la santé, la normalité<sup>3</sup>, sur l'ordre et le désordre, tant moral que social<sup>4</sup>, sur la constitution du savoir et l'organisation des discours<sup>5</sup>, sur les représentations de l'incarnation<sup>6</sup>.

---

3 Ce seront *Maladie mentale et psychologie*, PUF, 1954, *Naissance de la clinique* PUF 1961, *Histoire de la folie à l'âge classique*, Plon 1961 puis Gallimard 1972.

4 Ce seront *Histoire de la folie à l'âge classique*, puis *Surveiller et punir*, Gallimard.

5 Ce seront *Les mots et les choses*, Gallimard 1966, fondé sur les travaux d'Henri Daudin portant sur les classifications en botanique et en zoologie, *L'archéologie du savoir*, Gallimard 1969, et *L'ordre du discours*, sa leçon inaugurale au Collège de France, Gallimard, 1970

6 Ce sera le cheminement de *Histoire de la sexualité*. Un premier volume, déchirant d'intellectualité défensive, paraît en 1976, *La volonté de savoir*, puis, dans un sublime déchirement de l'intellectualité, l'incontournable aveu publié en deux livraisons l'année de sa mort en 1984, *L'usage des plaisirs* et *Le souci de soi*, Gallimard.

## ***Le psychisme, la santé, la normalité***

Très tôt, dès le texte de 1954, Michel Foucault repère ce qu'il en est du *devoir*, organisateur du rapport entre le discours et les conduites. Non que le discours organise les pratiques. Non qu'il soit au contraire une simple mise en mots des conduites. Il s'agit plutôt d'une *présence rampante du devoir*, ce qui rend la conscience supportable à elle-même, et lui permet, dans ce mouvement même de conscience, de penser doublement l'insupportable et l'insoutenable. De le penser comme dimension de l'intime, souffrance et/ou jouissance, et simultanément selon l'ordre collectif, comme dimension du tolérable et de l'intolérable.

Quel est donc ce *devoir* à l'œuvre des discours et des pratiques ? Rien qui ne soit encore prégnant et actuel dans nos consciences au quotidien, en dépit des cris d'alarme de Nietzsche : le double devoir d'*unité* et de *totalité*. La présence de la notion de totalité offre « la possibilité de déterminer comme un domaine unique le champ de la pathologie mentale et celui de la pathologie organique<sup>7</sup> ». Pathologie mentale et pathologie organique s'adressent, remarque Foucault, au « même individu humain ».

A un moment de la pensée, le *devoir* constitue un opérateur implicite davantage qu'un concept. Il a en charge l'exclusion de l'impensable, et renvoie aux pratiques de l'organisation sociale la mise en acte de l'exclusion comme condition de la croyance en la valeur du discours. Ce que pointe Foucault lorsqu'il exprime que « la mise en place de la notion de totalité » permet la convergence de l'identité des méthodes et de l'unité de leur objet. Identité et unité seraient des concepts au service du *devoir de convergence*. Et c'est ce devoir impensé et implicite de convergence qui légitime à la fois la pensée elle-même et la pratique collective de l'exclusion. Ce *devoir de convergence*, Foucault l'illustre en référence aux travaux de Kurt Goldstein, auteur de *La structure de l'organisme*, sur l'exemple de l'aphasique qui « ne peut nommer un objet qu'on lui montre alors qu'il peut le réclamer s'il en a besoin. »

Pourrions-nous énoncer que nos conduites adaptatives visent à nous prémunir de l'équivalent symbolique de l'aphasie ? Le discours, en ce qu'il constitue une conduite adaptative singulière, n'aurait-il pas pour fonction majeure de nous protéger de la confrontation à la discordance ? Derrière le *devoir de convergence*, organisateur du discours, se dissimulerait une dimension narcissique, le *devoir d'euphorie* : « par l'unité qu'elle assure et par les problèmes qu'elle supprime, cette notion de totalité est bien faite pour apporter à la pathologie un climat d'euphorie conceptuelle. » Principe de plaisir de la discursivité ? Conduite du discours qui à la fois éclaire et illusionne ? Discours simulacre ? C'est bien ce que Foucault observe en énonçant : « Mais le malheur a voulu que l'euphorie ne soit pas du même côté que la rigueur.<sup>8</sup> »

## ***Les fouilles sur l'ordre et le désordre***

« Fouilleur des bas-fonds, c'est un peu ça que je suis<sup>9</sup> », confessait Foucault, dont les fouilles sur l'ordre et le désordre constituent une forme différente de la précédente pour ce qui touche *l'archéologie du devoir*. De son approche de la folie à celle du monde carcéral, il procède à une *archéologie du devoir de sanction*. Sanctionner n'est pas punir. La punition est la modalité d'*impouvoir*, voire d'impuissance de faire de la sanction une vertu, au sens grec du mot, c'est-à-dire une restauration de la force intérieure à laquelle par défaut est substituée la coercition, exercice d'une force extérieure. Le plus *déterminant n'est pas la punition, mais l'archéologie* du devoir de surveillance, la façon dont une organisation déploie ce que je désignerai de l'expression de *sanction*

---

7 *Maladie mentale et psychologie*, PUF, 1954, p.10.

8 Ibid. p.11.

9 *Radioscopie*, entretien avec Jacques Chancel, 10 Mars 1975, *Dits et Ecrits*, II, Gallimard p.784.

*préventive*, dont le principe de précaution constitue une simple variété. La surveillance, c'est le déploiement puissamment organisé de l'impossibilité d'échapper à la sanction, ce qui conduit à fouiller l'historicité du *devoir d'ordre*. Plus il y a surveillance, plus l'acte de punir pose question, en ce qu'il révèle les failles de la surveillance et de l'ordre qui l'établit, l'opère et le fait fonctionner.

Plus il y a surveillance, et plus la punition perd sa valeur de sens. Plus il y a de punitions et plus l'ordre de surveillance est pris au piège des déficits de l'exercice du devoir, ce que signifie bien le déplacement du supplice en amont de la peine. Le supplice ne constitue plus la forme exhibée de la sanction née de la peine prononcée en justice. Il vient en amont, il est passé de la justice à la police, il organise l'aveu, et il a déjà commencé à devenir intrapsychique, en amont du questionnement : c'est la surveillance elle-même qui devient supplicante. Le pouvoir est passé d'une pratique a posteriori, d'un bornage dans l'après-coup, à une pratique a priori, qui envahit toutes les strates de l'activité collective, quitte à se légitimer d'une prétention au risque zéro et à la qualité totale.

Est-ce que les normes ISO ne témoignent pas de ce *devoir de surveillance* ? En passant de la logique de conformité [ les normes ISO 9000 ] à une logique présentée comme une logique de progrès [ les normes ISO 9000-2000 ], ne sommes-nous pas passés d'une surveillance par la référence à une normativité à l'exigence d'un devoir d'*autosurveillance*, à l'impératif d'être policier de soi-même, faisant du contrôle externe une police des polices, une inspection générale des services ?

Le « soyons attentifs ensemble » scandé par affichage et messages sonores dans les transports publics et leurs espaces distille le devoir de surveillance au degré le plus intime de la psyché individuelle. Le collectif, lui, prend en charge la vidéo-surveillance, la prise en chasse et la constitution de la trace. Cette nouvelle pratique de gouvernance se définit par l'art de conjuguer les intérêts à

partir d'une représentation partagée du danger. Les nébuleuses terroristes

ont de fait sonné le tocsin des pratiques des gouvernements, en témoignant de leurs limites. Elles imposent aux Etats de devenir à leur tour des nébuleuses. La gouvernance se présenterait comme la face civile et policée d'une mutation dont le terrorisme est par elle présenté comme la face violente et incontrôlable.

Ce qu'aura ouvert l'archéologie de l'ordre et du désordre, c'est le glissement progressif du devoir de surveillance de l'extérieur vers l'intérieur de l'individu, mais aussi, et c'est à ce point qu'émerge la gouvernance, de l'extérieur de la puissance réglementaire et éventuellement punitive par l'ordre public, vers l'intérieur et le cœur des organisations. Les rapports de l'ordre et du désordre sont déplacés dans l'ensemble des strates du fonctionnement social imposant un *devoir de conjonction* de l'intime et du collectif, faisant du fameux principe de précaution une valeur non plus imposée de l'extérieur, mais portée par chaque individualité. Les limites discursives d'une récente campagne présidentielle en France, ont témoigné de ce que la question n'est plus celle du clivage entre répression et éducation, mais d'une exigence de conjonction de ces deux opposés, sachant qu'il convient de trouver la logique susceptible de « présider » à cette conjonction.

### ***Les fouilles sur la constitution du savoir et l'organisation du discours***

Deux devoirs se rencontrent et s'articulent finement dès lors que sont en jeu la constitution du savoir et l'organisation du discours : le *devoir de vraisemblance* et le *devoir de vérité*. Chacun de ces devoirs présente deux faces : une face d'ouverture et une face de fermeture, une élévation et une suppression. Le rapport au savoir est à chaque époque inscrit dans des règles le plus souvent insues de qui constitue le savoir, règles d'autant plus insues quand ce savoir a pour fonction de renouveler les règles. *Le savoir est une fiction qui opère*. Il est à la fois de son devoir de n'être qu'une fiction, et de sa

pratique d'être opérant.

Ce qui invite chacun de nous à se demander : de quel savoir sur soi le sujet procède-t-il pour s'avancer comme sujet ? Question à laquelle Foucault, plus tardivement, substituera *le souci de soi*, articulant savoir et libido, qu'il nommera *libido scientia*, témoignant par là que le rapport au savoir non seulement n'est pas désincarné, mais procède de l'unité du psychique et de l'organique, de la façon dont le rapport évoqué à l'unité s'inscrit à la fois dans le psychique et l'organique : « au lieu d'être celui dont vient le discours, je serais plutôt, au hasard de son déroulement, une mince lacune, le point de sa disparition possible. <sup>10</sup>»

Le sujet ne serait pas premier, et sûrement pas premier par rapport au savoir. Le sujet ne serait pas à l'origine du discours, il en serait l'espace de traversée, ce qui obligerait à repenser la question de la responsabilité personnelle et collective. Ce n'est pas le sujet qui ouvre un vide, un espace, mais bien plutôt le discours qui renvoie le sujet à sa vacuité. Le discours, énoncé par le sujet, se constituerait comme le savoir par l'exclusion du sujet. Ce n'est pas dire que le savoir échappe au sujet, mais plus précisément c'est le sujet qui, par la voie du discours, est mis hors jeu par le savoir aussitôt énoncé.

Mais surtout, l'introduction de l'aléatoire, soit d'un inconditionné, soit d'un conditionnement qui échappe au sujet, constitue la position fondatrice du possible de l'archéologie, par évitement de toute tentation ethnocentriste ou anthropomorphique. Ce que la récente finale de l'élection présidentielle a montré, ce sont des positions de sujets traversés par le discours plus que des sujets traversant l'autre par leur discours. Il advient que se reconnaître dans la parole de l'autre témoigne de la mise en miroir d'une reconnaissance de son exclusion comme sujet par la médiation du discours.

La position de sujet est un objet comme un autre et à investiguer comme tel, elle ne saurait avoir de statut originaire ou fondateur. Signe de pouvoir, la posture de sujet ne saurait en constituer la source, à la rigueur, et tout juste, l'espace de sa manifestation. Le sujet a à payer du prix de sa disparition l'advenue au savoir. Disparition et non renoncement, car le renoncement reviendrait à restaurer au sujet une puissance de réinvestissement de son dessaisissement. Que reste-t-il au sujet dans une telle configuration ?

### ***...une « mince lacune » nommée désir,***

et qui fait surgir un nouveau rapport : celui que le désir, et non le sujet, entretient avec l'institution, nouveau rapport sur lequel prend appui le concept de *gouvernance*, où « le désir dit » et « l'institution répond ».

Comment ne pas mettre en écho nos récentes élections avec cette description de Foucault ?

Vouloir que le discours « soit tout autour de moi comme une transparence calme, profonde, indéfiniment ouverte, où les autres répondraient à mon attente, et d'où les vérités, une à une, se lèveraient », ajoutant : « je n'aurais qu'à me laisser porter, en lui et par lui, comme une *épave heureuse*. »

A la dénomination, à la classification comme exigence fondatrice, auxquels les modes de réglementation répondent dans une logique de gouvernement, vient s'opposer le

---

10 Michel Foucault *L'ordre du discours*, Leçon inaugurale au Collège de France, NRF, 1970.

*devoir de dérive* porté par le *devoir de ne pas opposer le savoir au désir*, condition fondatrice de la *gouvernance*. Quand le discours est mis sous surveillance, le désir est mis sous flottaison.

### ***Les fouilles sur les représentations du vivant : la naissance de la biopolitique.***

Placer la politique au cœur du système vivant et de la problématique de l'incarnation, c'est admettre que toute naissance requiert une double parentalité, ce qui nous renvoie à la question posée par l'unité et la totalité. L'unité n'est pas première, guère plus que la totalité, et ce qui est à l'œuvre dans le politique comme chez le vivant, c'est *le devoir de l'hétérogène*.

Comment faire en sorte que des connexions soient possibles « entre des termes disparates et qui restent disparates <sup>11</sup> » ? C'est que la biopolitique

s'inscrit dans la logique de stratégie, « logique de la connexion de l'hétérogène » et non « logique de l'homogénéisation du contradictoire ». Or, dans l'inscription sociale, rien de plus hétérogène que *la logique des intérêts*. Le désintérêt, c'est l'annulation du désir. Autant André Comte-Sponville réduira la politique à la « régulation des égoïsmes », autant Foucault ne fait référence ni à l'égoïsme ni à la régulation. Il considère à l'opposé qu'à la régulation se substitue l'obéissance inversée : « L'intérêt maintenant au principe duquel la raison gouvernementale doit obéir, ce sont des intérêts. <sup>12</sup> », ajoutant que, dans cette nouvelle raison gouvernementale, le gouvernement c'est « quelque chose qui manipule les intérêts ». Il n'a plus à s'exercer « sur des sujets et sur des choses assujetties à travers ces sujets », mais sur ce qu'il va appeler la *république phénoménale des intérêts*.

Ce qui pose d'emblée la question de l'utilité d'un gouvernement « dans un régime où c'est l'échange qui détermine la valeur des choses <sup>13</sup> ». Le corrélat du devoir d'hétérogénéité, à la fois comme condition et comme conséquence, c'est de voir la substitution de l'échange au concept de propriété ainsi détrôné.

Ainsi, la *gouvernance* se substitue au gouvernement, et la pratique de l'échange au pouvoir de l'autorité, même si chaque Etat a pour cible « son renforcement à l'infini <sup>14</sup> ». Serait-ce que les débats actuels révéleraient que la gouvernance s'est substituée au gouvernement dont personne ne pourrait s'emparer, tout en offrant un simulacre d'autorité personnelle sous les artifices d'un discours concentré en une fictive unité ?

C'est en fait une nouvelle conception de la liberté que génère la question de l'échange. La liberté fondée sur l'échange renvoie l'égalité à ce qu'elle a toujours été : un principe et non un fait.

L'égalité n'est pas l'homogénéité, et a d'autant plus de valeur principielle qu'elle prend appui sur la nécessaire reconnaissance des différences, c'est-à-dire de l'hétérogénéité.

D'où cette question : « quel va être alors le principe de calcul de ce coût de fabrication de la liberté ? Le principe de calcul, c'est bien entendu la sécurité. <sup>15</sup> » Nous l'avons re-

---

11 Michel Foucault *Naissance de la biopolitique*, leçon du 17 Janvier 1979, Gallimar-Seuil p.44.

12 Ibid.p46

13 Ibid.p48

14 Ibid.p54

15 Ibid.p 66

connu plus haut, la sécurité, ce n'est pas la surveillance. Mieux, ou pire, la surveillance, comme frein arbitraire sans arbitrage à l'hétérogénéité, interdit conjointement liberté *et* sécurité.

La réflexion conduite par Foucault est d'une troublante actualité puisque le problème de la sécurité s'y énonce comme une véritable plateforme de campagne électorale :

- « protéger l'intérêt collectif contre les intérêts individuels », sachant qu'il convient bien d'entendre que lorsque la gouvernance se substitue au gouvernement les valeurs dont se réclament le collectif cessent d'être édictées par l'Etat.
- « protéger les intérêts individuels contre tout ce qui pourrait apparaître par rapport à eux, comme empiètement venant de l'intérêt collectif », et encore une fois le collectif n'est pas à réduire au discours de la puissance publique.
- « veiller à ce que la mécanique des intérêts ne provoque pas de danger, soit pour les individus, soit pour la collectivité ».

***Il y aurait donc un devoir de gouvernance et non plus de gouvernement.*** Il ne toucherait pas la dynamique des individualités, mais la « mécanique des intérêts ». La boucle est bouclée, et l'économique est décrit : si le discours est une obéissance au *devoir de stimuler la crainte du danger*, la pratique de gouvernance a pour *devoir de faire varier les variations*, qui est au cœur de la mécanique des intérêts.

Il n'y aurait plus de sujet du discours, mais une incarnation fictive dans un corps présidant à la mécanique des intérêts. Traversé par cette mécanique, le tenant du discours pourrait se prendre à être l'auteur de ce dont il est la constellation et la convergence, ce qui fait que la mécanique opère. Face à cette pratique, les discours de prétention à être sujet se sont embourbés dans leur propre caricature, car ils n'étaient pas incarnés, ils ne parlaient que de leur désir, de leur désir pour l'autre, et non du désir *de* l'autre. La gouvernance adosse le devoir au désir, là où le gouvernement les oppose.